



**SYNDICAT DES  
ARCHITECTES**  
Bouches-du-Rhône

septembre 2015

## « Avez-vous pensé à faire appel à un architecte? »

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement ou d'aménagement ?

Mais vous ne savez pas par où commencer ?

Pourquoi ne pas prendre un architecte?

<https://www.youtube.com/watch?v=VI-N1VC2Ahg>

(merci de copier l'adresse dans votre navigateur)

Présentation de la vidéo :

En septembre 2015, à l'occasion des 10 ans de la « Fête des architectes » du Syndicat des Architectes du Rhône (SAR) avait lieu la 1<sup>ère</sup> projection de la campagne de communication produite par l'Unsfa, à l'initiative du SAR, à l'**attention du marché des particuliers.**

D'une durée de 2'30'', cette vidéo diffusée sur Internet et lors de nos événements a pour objectif d'expliquer le métier d'architecte et sa valeur ajoutée dans leur projet de vie.

A mi-chemin entre le dessin au trait et le dessin-animé (motion design), elle contient **8 messages clefs** :

1- Le métier de l'architecte est de concevoir des espaces sur mesure, nouveaux ou à transformer, correspondant aux besoins, aux goûts, aux usages et aux moyens spécifiques de chaque client et maître d'ouvrage.

2- C'est une profession réglementée dont le port du titre est conditionné par l'obtention d'un diplôme d'Etat, soumis à l'inscription à l'Ordre des Architectes et à une obligation d'assurance.

3- Bien que son recours ne soit obligatoire que pour une surface supérieure à 170 m<sup>2</sup>, l'architecte travaille pour tous types de clients, quelque soit la taille de leurs projets : entreprises, institutions publiques et privées, mais aussi TPE, commerces, bureaux et mais aussi pour les particuliers car ils sont très particuliers...

4- L'architecte est le maître d'œuvre qui conçoit le projet architectural dans sa globalité, en dialoguant avec chaque client tout en prenant en compte les contraintes spécifiques, qu'elles relèvent des domaines environnementaux, réglementaires, techniques, financiers et les préoccupations spatiales et humaines propres à chaque projet.

5- Il maîtrise les étapes et les règles de construction. Avec un réseau de partenaires compétents et de confiance, il sait trouver et organiser la bonne équipe (bureaux d'études, entrepreneurs, fournisseurs, artisans, etc.) pour mener à bien le projet.

6- Tout au long du projet, il est l'interlocuteur référent de l'ensemble des acteurs : il a un devoir et une obligation de conseil et d'assistance auprès de son client ou il est le chef d'orchestre qui mène efficacement les opérations avec les différents intervenants.

7- L'architecte est garant de la bonne exécution des travaux, du respect des délais et des budgets grâce à un achat de chacune des prestations au juste prix.

Son intervention s'organise en 3 étapes :

a) La conception avec l'étude

Faisabilité, plans, approche budgétaire... qu'il peut mener avec différents spécialistes (ingénieur, bureau d'études, économistes).  
Démarches pour les autorisations administratives, fiscales et d'urbanisme.

b) La formalisation du projet :

Conception détaillée des travaux à réaliser (définition du cahier des charges, prestations matériaux, etc.)  
Consultation des entreprises : proposition et vérification des devis, négociation et conseil auprès du client pour la sélection de l'entreprise la plus adaptée pour une optimisation des coûts.  
Établissement du planning et organisation des travaux

c) La réalisation :

Direction des entreprises et de la bonne exécution des travaux  
Rendez-vous de chantier avec le client et les entreprises  
Suivi de chantier hebdomadaire avec compte-rendu  
Maîtrise et contrôle des dépenses  
Réception des travaux et livraison du bien

8- Pendant 1 an, l'architecte accompagne le client dans son installation afin d'assurer le parfait achèvement du projet.  
En cas de problème dans la solidité de l'ouvrage, il peut faire valoir sa garantie décennale qui couvre la validité de la construction.